



Possibilités de justice réparatrice

Renée Laframboise

Comment pouvons-nous améliorer le système de justice en place? Autrement dit, comment pouvons-nous subvenir aux besoins des victimes et parallèlement outiller les délinquants à mieux réintégrer la société? Ces questions ont influencé considérablement le caractère avant-gardiste des initiatives de justice réparatrice adoptées par le Service correctionnel du Canada (SCC). En outre, plusieurs innovateurs ont avancé la nécessité d'intégrer dans le système de justice canadien une approche volontaire qui promeut équité, impartialité, engagement communautaire, responsabilité, réparation, inclusion, guérison, bien-être, et ce, pour toutes les parties impliquées dans la perpétration d'un acte criminel. Voilà certains principes de base de la philosophie de la justice réparatrice.

Le Canada est un chef de file dans l'intégration d'une telle approche au sein du système de justice pénale. Par exemple, en 1989, l'association des initiatives en matière de justice communautaire de la région du Fraser en Colombie-Britannique a lancé le *Victim Offender Mediation Program* (VOMP). Pour la première fois, on visait à rendre la médiation accessible aux victimes intéressées et aux délinquants ayant commis un crime grave avec violence. Par la suite, en puisant des connaissances déjà en place sur les plans national et international, en provenance de pays tels que la Nouvelle-Zélande, la Belgique et l'Australie, le SCC a créé, en 1996, la Division de la justice réparatrice et la résolution des différends, aujourd'hui connue sous le nom de Division de la justice réparatrice. Celle-ci œuvre dans trois domaines : la réforme correctionnelle, le milieu correctionnel axé sur la justice réparatrice et le Programme de possibilités de justice réparatrice.

Qu'est-ce que le Programme de possibilités de justice réparatrice (PJR)? Calqué sur le VOMP, le PJR étend l'offre de tels services à l'ensemble du Canada. Il vise à réparer les torts causés par un crime en mettant l'accent sur les besoins et les préoccupations des personnes concernées, tout en insistant sur la responsabilisation du délinquant, en favorisant un sentiment d'empathie pour les victimes et la communication entre collectivités, victimes et délinquants. Sur une base volontaire, le programme offre donc la possibilité aux victimes d'entrer en contact, par l'entremise de médiateurs professionnels, avec l'auteur des faits. L'évolution du programme, au cours des dix dernières années, a atteint un point tel qu'une équipe expérimentée de treize médiateurs offre maintenant des services dans toutes les provinces du Canada. Une demande toujours grandissante permet d'envisager une croissance continue de l'équipe.

Les modes de communication sont divers; ils peuvent prendre la forme d'une rencontre entre la victime et le délinquant, d'une correspondance par l'entremise de lettres, de messages vidéo et/ou de médiations navette. À toutes les étapes de la démarche, les parties impliquées reçoivent le soutien d'un médiateur spécialisé dans le domaine de la justice réparatrice. La participation à ce programme offre aux victimes l'occasion d'obtenir des réponses à des questions qui les préoccupent depuis longtemps, de raconter leur histoire et de reprendre le contrôle de leur vie pour atteindre la guérison tant convoitée. Les résultats démontrent une grande satisfaction de la part des victimes qui ont participé à un tel programme, et on note du point de vue des délinquants un sentiment de responsabilisation accrue et d'empathie envers les victimes.

Aujourd'hui plus que jamais, la justice réparatrice prend son envol. Plusieurs années après sa mise en œuvre, le programme connaît une popularité marquante. Depuis 1998, les demandes en matière de justice réparatrice auprès du SCC augmentent de façon exponentielle. À preuve, l'année dernière nous avons reçu un total de 84 demandes, soit une hausse de 45% des demandes reçues en 2006 et de 56% en 2005. Ainsi, le vif intérêt envers une telle approche démontre son efficacité et le besoin d'offrir de tels services à toutes les personnes qui ont été affectées par un acte criminel.

À ce jour, le Service correctionnel du Canada continue à bâtir des ponts entre les collectivités nationales et internationales afin de favoriser l'échange des connaissances acquises à l'égard de la justice réparatrice et ainsi promouvoir le développement d'une vision réparatrice pour notre monde.

Inscrivez-vous au symposium sur la Justice réparatrice

qui aura lieu à l'Hôtel Delta, Kitchener, Ontario,
le 19 et 20 novembre 2008

<http://www.cjiwr.com/>